

Séance du mardi 3 décembre 2019
Sitzung vom Dienstag, 3. Dezember 2019

Présidence : Sabine Fournier, membre du Collège présidentiel

Ouverture de la séance / Eröffnung der Sitzung: 03.12.2019, 09h00

Ordre du jour / Tagesordnung:

1. Ouverture de la séance - allocution de la Présidente de séance
Eröffnung der Sitzung - Ansprache der Sitzungspräsidentin
2. Assermentation
Vereidigung
3. Allocution du Coordinateur du Collège présidentiel
Ansprache des Koordinators des Präsidialkollegiums
4. Collège présidentiel 2020-2021 : élection de deux membres (Art. 10RCste)
Präsidialkollegium 2020-2021: Wahl von zwei Mitgliedern (Art. 10 RVer)
5. Commission de rédaction : rapport du Bureau
Redaktionskommission: Bericht des Büros
6. Information de la Commission de coordination : deuxième phase des travaux
Information der Koordinationskommission: 2. Phase der Arbeiten
7. Information de la Commission de participation citoyenne
Information der Bürgerbeteiligungskommission
8. Table ronde avec d'ancien-ne-s Constituant-e-s d'autres cantons
Podiumsdiskussion mit ehemaligen Mitgliedern von Verfassungsräten anderer Kantone
9. Clôture
Abschluss

1. Ouverture de la séance - allocution de la Présidente de séance

Eröffnung der Sitzung - Ansprache der Sitzungspräsidentin

La Présidente

J'ouvre cette séance plénière, Mesdames et Messieurs les Constituantes et Constituants, geschätzte Mitglieder des Verfassungsrates, Mesdames et Messieurs les représentants des médias, chers élèves et professeurs des classes de l'école de commerce et de culture générale de Monthey, Mesdames et Messieurs, je constate que le quorum est atteint et que l'assemblée peut siéger régulièrement. L'article 44 du règlement de la Constituante précise à l'alinéa 2 que durant les 4 ans, la Constituante siège au moins une fois dans chacune des 3 régions constitutionnelles du canton. Après notre déplacement dans le Haut-Valais à Viège le 3 octobre dernier, nous nous retrouvons aujourd'hui à Monthey dans le Bas-Valais. Grâce aux écouteurs fournis à l'entrée la traduction est assurée. Il faut choisir le canal 1 pour l'allemand et le canal 2 pour le français.

Je vous salue au nom du collège présidentiel. Aujourd'hui se déroule la première séance plénière présidée par une femme. C'est un honneur pour moi d'occuper cette fonction et je ferai de mon mieux pour être à la hauteur de la tâche qui m'est confiée. J'espère surtout que de nombreuses autres séances seront présidées par des femmes. J'en profite pour remercier mes collègues du collège présidentiel, notre secrétaire général Florian Robyr et Madame Anja Hofer pour toute l'organisation du plenum, ainsi qu'Arnaud Dubois, Constituant et membre du bureau, pour avoir permis la participation des classes de l'école de commerce et de culture générale de Monthey à cette séance plénière. Je remercie la commune de Monthey pour la mise à disposition de la salle et pour l'apéritif offert, le Théâtre du Crochetan pour la bonne collaboration et le soutien logistique et technique. A la fin de la séance plénière, le président de Monthey, Monsieur Stéphane Coppey prendra la parole. Vous avez été convoqués dans les délais prévus par le règlement et vous avez reçu l'ordre du jour de cette séance en date du 13 novembre 2019. Les personnes suivantes sont excusées : Madame Ruth Stalder, Madame Claudia Gaillard-Morend, Monsieur Lukas Kalbermatten et Monsieur Mathieu Caloz.

Nous en sommes toujours au point 1 de l'ordre du jour et plus précisément à l'allocution de la présidente. C'est un honneur d'avoir été élue au collège présidentiel le 5 juin dernier. Une très bonne collaboration s'est rapidement installée au sein du collège ainsi qu'avec le secrétariat général. Je souhaite relever deux faits marquants qui se sont déroulés depuis le 5 juin : la grève des femmes du 14 juin 2019 et la manifestation nationale pour le climat à Berne du 28 septembre 2019. Nous devons écouter les revendications de la société civile et, dans la mesure du possible, à notre niveau y répondre. En ce qui concerne les femmes, je n'aborderai ici que le thème des femmes en politique, où nous sommes bien loin de la parité. Même si lors des dernières élections fédérales, la proportion de femmes élues au Conseil national passe de 32 à 42%, et qu'au Conseil des Etats il y a maintenant 12 femmes élues contre 6 à la précédente législature, ce n'est pas encore suffisant. En Valais, même si pour la première fois une femme est élue au Conseil des Etats, il y a plus de représentante féminine au Conseil national. Au niveau du canton, il y a une femme élue au Conseil d'Etat et seuls 19,2% des sièges du Grand Conseil sont actuellement occupés par des femmes. Sur les 126 communes valaisannes, 13 sont présidées par une femme et 113 par un homme. Les femmes valaisannes ne sont pourtant pas une minorité puisqu'elles représentent 50,44 % de la population. Il est ici seulement question de politique et on constate qu'il reste énormément à faire pour respecter l'article 8 de la Constitution fédérale qui dit que l'homme et la femme sont égaux en droits. Je souhaite que la nouvelle Constitution valaisanne que nous allons écrire puisse donner des signes clairs pour favoriser l'égalité en politique et à tous les niveaux de la société comme la famille, la formation et le travail. L'acceptation par cette assemblée de l'écriture épïcène et du principe de parité au sein du collège présidentiel sont déjà des premiers pas positifs.

Par rapport au climat, n'oublions pas que nous allons écrire la Constitution valaisanne pour les générations futures. A nous tous, par notre travail de Constituant, par nos actes quotidiens, par nos actions politiques, de garantir pour ces générations futures un environnement sain, un canton, un pays et une terre où il sera possible de vivre pour chacune et chacun d'entre nous.

Le changement climatique est avéré et déjà une réalité tangible en Valais : les glaciers reculent, les événements climatiques extrêmes se produisent de plus en plus souvent. Les rapports scientifiques, les manifestations des jeunes, et des aînés pour le climat, tous nous ont montré qu'un changement est nécessaire pour éviter une catastrophe à venir.

Au niveau politique, les élections d'octobre ont été un signal dans ce sens. A nous d'élaborer des principes incluant dans la future Constitution valaisanne des thématiques telles que la protection du climat et de la biodiversité, ainsi que la lutte contre le réchauffement climatique. Autant pour ce qui est de l'égalité hommes-femmes que du climat, des discussions et débats doivent continuer au sein de la population, mais également être portés à tous les échelons politiques, la Constituante étant l'un d'eux.

Je vous remercie pour votre attention.

Pour assurer le bon déroulement de cette séance, j'ai quelques communications à vous faire. Le bureau a décidé que la séance du jour ne serait pas diffusée en direct sur Canal9 en raison des mesures techniques qu'il aurait fallu mettre en œuvre pour assurer de bonnes conditions de diffusion et des coûts supplémentaires en découlant. La séance sera naturellement enregistrée comme le prévoit le règlement et également filmée. Les images seront mises à disposition sur le site internet de la Constituante.

Plusieurs classes de l'école de commerce et de culture générale de Monthey viendront suivre notre séance durant la matinée.

Les intervenants et intervenantes pour les différents points de l'ordre du jour sont priés de présenter leur rapport depuis le pupitre ici devant. Pour les autres orateurs et oratrices, merci de s'annoncer par main levée et puis d'attendre que l'on vous apporte le micro. Au début de chaque intervention, merci de bien vouloir mentionner votre nom, prénom et groupe politique. Merci de parler distinctement et proche du micro pour l'interprétation et l'enregistrement.

Concernant les votes : en l'absence de vote électronique, le vote a lieu selon la procédure définie à l'article 66 alinéa 3 du règlement, à savoir en se levant. Les scrutateurs et scrutatrices comptent les suffrages, ne sont décomptés que les suffrages des membres qui votent à leur place. Monsieur Jacques Blanc vote à main levée. Les scrutatrices et scrutateurs ont été élus lors de la dernière séance plénière à Viège. Il s'agit des personnes suivantes : Monsieur Marc-Antoine Genolet pour l'UDC et Union des citoyens, Monsieur Florent Favre pour le PDC Valais romand, Madame Madeleine Kuonen-Eggo pour Zukunft Wallis et Monsieur Romain Udry pour Valeurs libérales-radicales. La présidence du bureau de vote pour cette séance sera assurée par Monsieur Yann Roduit, membre du Collège présidentiel, conformément à l'article 67 du règlement.

Des listes de présences circulent dans les secteurs, merci de les signer et de les faire circuler et merci aux scrutateurs et scrutatrices de les collecter.

A l'issue de la séance, le président de la commune viendra nous transmettre les salutations de la commune de Monthey,

Un apéritif offert par la commune de Monthey suivra. Nous passons maintenant au point deux de l'ordre du jour : l'assermentation.

2. Assermentation

Vereidigung

La Présidente

Monsieur Stéphane Clavien, de Veyras, remplace Madame Noémie Pernet qui a démissionné de la Constituante pour des raisons professionnelles. Le Conseil d'Etat a proclamé Monsieur Stéphane Clavien le 27 novembre 2019 comme membre élu de la Constituante. Nous adressons nos meilleurs voeux à Madame Pernet pour son avenir. Nous avons dans l'intervalle également enregistré la démission de 3 autres membres de la Constituante, tous les 3 pour des raisons professionnelles. Monsieur le Constituant Egon Furrer, CVPO, de Stalden, a démissionné le 22 novembre avec effet immédiat. Monsieur le Constituant Cyrille Fauchère, UDC du Valais romand, de Sion, a démissionné le 28 novembre avec effet au 30 novembre. Monsieur le Constituant Damien Vogel, UDC du Valais romand, Le Châble, a démissionné le 28 novembre avec effet au 30 novembre. Le délai était malheureusement trop court pour que le Conseil d'Etat programme l'élection des successeurs de ces 3 Constituants. L'assermentation des successeurs aura lieu lors de la prochaine séance plénière.

Je prie maintenant l'assemblée de se lever pour l'assermentation de Monsieur Stéphane Clavien.

Monsieur Yann Roduit, coordinateur du Collège présidentiel, va lire la promesse solennelle.

Yann Roduit

Je promets, sur mon honneur et ma conscience, d'observer et de maintenir fidèlement la Constitution du canton du Valais, de défendre et de respecter les droits, la liberté et l'indépendance du peuple et des citoyens, d'éviter et d'empêcher de tout mon pouvoir tout ce qui porterait atteinte aux bonnes moeurs, d'exercer en toute conscience la charge dont je suis revêtu, de ne jamais excéder les attributions de mon mandat.

La Présidente

Veuillez lever la main et dire je le promets.

Stéphane Clavien : "je le promets"

La Présidente

Vous pouvez vous asseoir et je vous propose de l'applaudir.

Nous passons maintenant au point 3 de l'ordre du jour avec l'allocution du coordinateur du collège présidentiel. Je passe la parole à Monsieur Yann Roduit.

3. Allocution du Coordinateur du Collège présidentiel Ansprache des Koordinators des Präsidialkollegiums

Yann Roduit

Geschätzte Mitglieder des Verfassungsrates, Mesdames et Messieurs les Constituantes et les Constituants, la première année du mandat quadriennal échoit dans quelques semaines. Ce mandat, initié par la votation populaire du 4 mars 2018, puis le décret du Grand Conseil du 14 juin et enfin les élections du 25 novembre de la même année, se traduit désormais par des actions.

Bien sûr le travail d'un bureau transitoire qui aura permis, au travers d'un règlement, de définir son fonctionnement, son organisation, à savoir 10 commissions thématiques, 3 commissions institutionnelles, un bureau exécutif et un collège présidentiel. En complément à ce dispositif organisationnel, des outils sous la forme d'un concept de communication et un modèle de participation citoyenne ont pu se concrétiser de manière quasi-unanime, je le rappelle, le 3 octobre dernier. 80 séances de commissions et 4 plenums plus tard les débats sont désormais nourris et le relief de notre engagement prend progressivement forme. Il peut être dit que les échanges que vous aurez certainement toutes et tous eu avec notre mandant qu'est la population valaisanne, les citoyennes et citoyens valaisans, ont démontré qu'un travail, même s'il est conséquent, n'est pas forcément visible aux yeux du public. A ce propos, le printemps 2020 sera le printemps de la Constituante, eu égard aux nombreux plenums dédiés aux thématiques que l'on connaît.

Dire également que les échanges avec notre bailleur de fonds quant à eux ont démontré un niveau d'exigence peu ordinaire, quand bien même l'enveloppe globale est inférieure au montant des autres cantons romands s'étant livrés dernièrement à ce même exercice.

Mesdames, Messieurs, nous sommes ainsi attendus dans les 36 mois à venir sur les délais, sur les budgets, sur la qualité du travail rendu et aussi le pragmatisme politique dont nous aurons su faire preuve. Nous serons jugés sur ces éléments. Pour rappel, les votations populaires ont validé leur Constitution à 58% à Fribourg, à 55% dans le canton de Vaud et à 54% à Genève. Or si vous consultez les débats qui ont conclu les travaux de ces Constituantes, vous y retrouverez un dénominateur commun : l'équilibre, l'équilibre sur la forme, l'équilibre sur le fond. Enfin, j'aime à rappeler, lors de chaque occasion traitant de la Constituante, que les responsabilités qui en découlent résonnent aujourd'hui dans l'application de ses membres et je vous encourage toutes et tous à en être quotidiennement un de ses ambassadeurs.

Avant de conclure, j'aimerais adresser des remerciements particuliers aux présidentes et présidents, vice-présidents des commissions thématiques et institutionnelles, au bureau pour l'excellent climat qui y règne, enfin au Collège présidentiel, Emilie Praz, qui fut investie et qui est investie par les commissions de coordination et de participation citoyenne, Sabine Fournier, notre présidente du jour, pour son application à la tâche et Lukas Jäger pour sa collégialité constante.

Mesdames, Messieurs les Constituantes et Constituants, je vous félicite pour votre implication durant cette année 2019 et vous remercie d'ores et déjà pour celles à venir à l'aune de ces bienveillantes recommandations.

Merci pour votre attention.

4. Collège présidentiel 2020-2021 : élection de deux membres (Art. 10RCste)
Präsidiakollegium 2020-2021: Wahl von zwei Mitgliedern (Art. 10 RVer)

La Présidente

Nous passons au point 4 de l'ordre du jour qui concerne l'élection de deux membres au Collège présidentiel pour les années 2020-2021.

Conformément à l'article 10 alinéa 1 du règlement de la Constituante, deux membres du Collège présidentiel sont remplacés chaque année. La Constituante a adopté le 5 juin 2019 une formule de concordance garantissant la représentation équitable des groupes politiques. Celle-ci figure en annexe 4 du règlement de la Constituante. L'article 16 alinéa 1 lettre b) du règlement de la Constituante stipule que le bureau soumet à la Constituante, sur proposition des partis et mouvements politiques, les candidates et candidats au Collège présidentiel. Le bureau a pris connaissance des propositions du CVPO et de l'UDC et Union des citoyens, les deux groupes politiques qui entrent dans le tournoi au Collège présidentiel en 2020 pour deux ans, et décidé de proposer à la Constituante les personnes suivantes pour le Collège présidentiel 2020-2021 : pour l'UDC et Union des citoyens, Madame Gabrielle Barras, pour le CVPO, Monsieur Felix Ruppen, Madame Emilie Praz pour Appel Citoyen et Monsieur Yann Roduit pour le PDC du Valais romand ont été élus au Collège présidentiel le 5 juin 2019 jusqu'au 31 décembre 2020. Est-ce qu'il y a d'autres candidats ou des demandes de parole.

Si tel n'est pas le cas, je constate donc que le nombre de candidats est égal au nombre de postes à pourvoir. L'élection est donc tacite selon l'article 78 du règlement. Je vous propose de les applaudir. Nous passons au point 5 de l'ordre du jour.

5. Commission de rédaction : rapport du Bureau
Redaktionskommission: Bericht des Büros

La Présidente

Lors de la dernière séance plénière à Viège, la Constituante avait transmis tacitement au bureau une intervention concernant la composition de la commission de rédaction. Le bureau a traité cette demande lors de deux séances et décidé de vous soumettre le rapport qui vous a été transmis dans les délais avec la convocation pour la présente séance.

Nous allons passer à l'entrée en matière. L'article 56 du règlement prévoit que les délibérations de la Constituante sont précédées d'un vote d'entrée en matière. Je prie Monsieur le Constituant Arnaud Dubois de rejoindre le pupitre pour une brève présentation introductive.

Arnaud Dubois, membre de la constituante, VLR

Merci Madame la Présidente. Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les membres du Collège présidentiel, chères et chers collègues membres de la Constituante, je vais, en tant que rapporteur du bureau pour l'occasion, vous rappeler les éléments marquants du rapport du bureau. Nous procéderons ensuite à un vote d'entrée en matière sur ce rapport, puis si la Constituante accepte d'entrer en matière, à un vote sur l'acceptation ou le refus de la proposition du bureau, que je vous rappellerai le cas échéant à la fin de mon intervention.

Pour commencer, permettez-moi de procéder à un bref historique des faits. Le 5 juin 2019 les membres de la commission de rédaction ont été élus par la Constituante en séance plénière. Cette commission se compose, selon l'article 31 du règlement de la Constituante, de 7 membres, 3 de chaque région linguistique et 1 membre du Collège présidentiel. Lors de ces élections Fabian Zurbriggen, représentant du SVPO und freie Wähler n'a pas été élu et Edmond

Perruchoud, représentant du groupe UDC et Union des citoyens a retiré sa candidature avant le vote.

Le 3 octobre 2019, Edmond Perruchoud, estimant que la composition de la commission de rédaction violait le règlement de la Constituante, a déposé en séance plénière la Constituante une motion d'ordre demandant au bureau de reconsidérer la composition de cette commission. En séance, le président a proposé de transmettre cette motion telle quelle au bureau, aucun membre de la Constituante ne s'est prononcé sur cet objet.

Le 7 octobre 2019 en séance, le bureau, n'estimant pas avoir la compétence de modifier la composition de la commission de rédaction, a décidé de ne pas entrer en matière sur la demande d'Edmond Perruchoud. Par courrier recommandé du 21 octobre 2019, Jean-Dominique Cipolla, président du groupe UDC et Union des citoyens et Michael Kreuzer, président du groupe SVPO und freie Wähler, ont demandé au bureau de reprendre les délibérations afin de respecter l'objet proposé par le motionnaire Perruchoud, puis de trouver une solution dans ce sens ou, à défaut, de prendre une décision motivée avec indication des voies de droit.

Lors de sa séance du 4 novembre dernier, le bureau a une nouvelle fois estimé que la modification de la composition de la commission de rédaction ou la modification du règlement de la Constituante ne relevait pas de sa compétence mais de celle de la Constituante. C'est pourquoi le bureau demande ici à la Constituante d'entrer en matière sur son rapport afin que cette question puisse être réglée. Je précise bien que la demande d'entrée en matière concerne le rapport du bureau et non pas la demande du Constituant Edmond Perruchoud, ni le courrier de Messieurs les présidents de groupe Cipolla et Kreuzer.

La Présidente

Merci Monsieur Dubois.

Y a-t-il des demandes de parole concernant l'entrée en matière ?

Est-ce que quelqu'un combat l'entrée en matière et demande un vote ?

Alors si tel n'est pas le cas, l'entrée en matière est tacite. Comme l'entrée en matière est acceptée, nous passons maintenant à la discussion de détails.

Arnaud Dubois, membre de la Constituante, VLR

Merci Madame la Présidente.

Donc je vais maintenant vous rappeler la position du Bureau et ses motivations. Considérant que la commission de rédaction ne peut être assimilée aux autres commissions de la Constituante, puisqu'elle se limite selon l'article 31 du règlement à un examen formel et technique du texte, considérant que les membres de cette commission ont été valablement élus lors du plenum du 5 juin dernier, considérant que les groupe UDC et Union des citoyens et SVPO freie Wähler ne sont pas les seuls groupes non présents dans cette commission, rappelant également que, dans l'optique de maintenir la paix des braves évoquée par les motionnaires, le bureau a proposé, à 3 reprises, que la présidente de la commission de rédaction soit la représentante du groupe UDC et Union des citoyens au Collège présidentiel, soit Madame Gabrielle Barras. Rappelant également que cette proposition est toujours valable, le bureau demande à la Constituante d'accepter sa proposition visant à rejeter la demande de Messieurs Cipolla et Kreuzer et indirectement celle d'Edmond Perruchoud tendant à modifier la composition de la commission de rédaction.

Pour clarifier la situation, si la Constituante accepte la position du bureau, la composition de la commission de rédaction n'est pas modifiée et l'objet est liquidé.

Si la Constituante rejette la proposition du bureau, elle charge le bureau de lui proposer une solution permettant d'intégrer un membre de l'UDC et Union des citoyens ou de SVPO und freie Wähler à cette commission.

La Présidente

Est-ce que quelqu'un veut prendre la parole ?

Aucune prise de parole demandée ? Est-ce que quelqu'un combat la proposition du bureau et réclame un vote ?

Oui, Monsieur Côme Vuille.

Côme Vuille, membre de la Constituante, VLR

Côme Vuille, chef du groupe VLR, je m'étonne un petit peu, donc on a ce point qui est mis à l'ordre du jour, on n'a pas de prise de parole. Je pense qu'il est quand même bien, peut-être pour tout le monde, d'expliquer un petit peu une position ou en tout cas le sentiment qui prévaut dans plusieurs groupes. Et ici je me fais le porte-parole donc des groupes PDC, PS et Gauche Citoyenne, Verts et Citoyens, Appel Citoyen et VLR pour une prise de position commune. Nous avons été assez étonnés de devoir nous prononcer sur ce point à l'ordre du jour. Maintenant il semble que la paix des braves fait que finalement la proposition du bureau est maintenant acceptée alors qu'elle avait été contestée pendant un certain moment.

Donc, je tiens à dire quand même que nous prenons acte avec satisfaction si ça se passe de cette manière, et nous saluons donc l'esprit constructif, apparemment, et raisonnable des groupes UDC et SVPO et nous espérons que cet esprit sera maintenu pour les prochains plenums du printemps. Je pense quand même qu'il vaut la peine de relever et de soutenir le bureau dans son analyse. Simplement pour dire que la commission de rédaction a vu sa composition traitée par le bureau transitoire et qu'on ne revient pas non plus sur une élection perdue par une motion d'ordre. Donc, nous espérons que ce type de motions d'ordre et de demandes ne reviendront plus par l'avenir.

Donc, au nom de tous les groupes précités dont je me fais le porte-parole, comme je l'ai dit, nous espérons que cet esprit constructif perdurera et nous soutenons le bureau et nous approuvons donc la position du bureau. Merci.

La Présidente

Il y a-t-il d'autres demandes de parole ?

Si tel n'est pas le cas, la proposition du bureau, à savoir de ne pas modifier la composition de la commission de rédaction, est approuvée. Je rappelle donc que le bureau s'est engagé à accorder au ou à la représentant-e UDC-SVP la présidence de la commission de rédaction. Donc pour les deux prochaines années, ce sera Madame Gabrielle Barras qui assurera cette fonction.

6. Information de la Commission de coordination : deuxième phase des travaux

Information der Koordinationskommission: 2. Phase der Arbeiten

La Présidente

Nous passons au point 6 de l'ordre du jour avec l'information de la commission de coordination sur la deuxième phase des travaux.

Je passe la parole à Madame Emilie Praz, présidente de la commission de coordination et à Monsieur Matteo Abächerli, vice-président de la commission de coordination.

Emilie Praz, Membre de la Constituante, Appel Citoyen

Chères et chers collègues, Mesdames et Messieurs du public, nous nous trouvons actuellement dans la première phase des travaux de la Constituante. Les commissions travaillent de manière intensive depuis le mois de juin dernier. Il s'agit d'une phase primordiale de recherche d'informations et de débats d'idées indispensables pour permettre aux Constituantes et aux Constituants de former leur opinion sur de nombreux sujets. Les commissions achèveront leurs travaux après l'intégration des résultats du processus de participation citoyenne par la rédaction d'un rapport par lequel elles présenteront leurs propositions sous la forme d'articles rédigés ou de principes formulés en termes concrets.

Dès le mois d'avril prochain, la Constituante entamera une nouvelle étape dans son processus, la lecture 0. Elle se réunira en plénum pour examiner les propositions des commissions et valider les premières thèses. Il s'agit d'une étape charnière dans les travaux que nous menons. C'est la première fois que la Constituante dans son ensemble, se prononcera sur le contenu de la future Constitution valaisanne. Pour ce faire toutes les commissions thématiques doivent établir un rapport qui contient les délibérations et les propositions arrêtées par la majorité des membres de la commission. Ce rapport devra également indiquer les propositions qui ont été écartées ainsi que le résultat des votes intervenus. Si 4 membres d'une commission défendent une opinion minoritaire et qu'ils souhaitent la présenter devant le plénum, ils ont la possibilité de rédiger un rapport de minorité.

Une fois le rapport rédigé, il sera transmis à l'ensemble des Constituants. Des amendements généraux pourront être déposés dans le but de soumettre au plénum une modification de la proposition effectuée par la commission.

Le déroulement concret des séances et le mode de traitement des rapports et des amendements sera décidé par le bureau lors de sa prochaine séance, le 16 décembre prochain. Ce dernier arrêtera également les dates définitives des plenums, après validation du calendrier et en fonction des disponibilités de la salle du Grand Conseil.

Enfin, un modèle de rapport de commission sera établi par le secrétariat général. Toutes ces informations vous seront communiquées d'ici la fin de l'année afin que chaque groupe politique et chaque Constituant puisse agencer et préparer de manière optimale la suite des travaux.

Je passe maintenant la parole à Monsieur Mateo Abächerli, vice-président de la commission de coordination, qui va nous présenter le plan global des séances plénières du printemps 2020.

Matteo Abächerli, membre de la Constituante, CVPO

Vielen Dank. Geschätzte Mitglieder des Verfassungsrates, sehr geehrte Herren und Damen des Präsidialkollegiums, ich werde auf Französisch sprechen da wir im Unterwallis sind. Ich bitte um Verständnis falls es nicht immer so klar sein wird.

Afin de mieux illustrer la démarche du printemps prochain, j'ai préparé une petite présentation avec la structure de la Constitution valaisanne simplifiée. L'objectif, c'est de mieux mettre en relation les thèmes de la Constitution attribués aux différentes commissions.

Les droits fondamentaux et sociaux sont le fondement sur lequel notre Constitution est construite. Ces questions et les questions concernant la société civile sont traitées par la commission 2. C'est en fait sur ce fondement que repose la Constitution cantonale. Les conditions-cadres et les définitions de ce qui définit notre canton sont traitées par la commission 1, qui traite également des dispositions générales relatives au canton, des relations du canton avec des tiers et de la cohésion sociale en Valais. La commission 1 fixe en quelque sorte le cadre qui définit le canton du Valais en tant que tel. Le canton du Valais est non seulement défini politiquement par la Constitution mais aussi par ses frontières. L'organisation territoriale du canton est du ressort de la commission 10. Le canton peut être divisé, si on veut, en districts ou des régions. Le niveau politique de base en Suisse reste cependant le niveau communal.

Tous les habitants des communes forment le peuple valaisan. La commission 3 traite des droits politiques des Valaisans et définit quels habitants du canton peuvent l'exercer et lesquels ne le peuvent pas. La population a diverses possibilités de participer à la vie politique. Il s'agit notamment des motions et des pétitions, initiatives et des référendums ainsi que via l'élection des autorités cantonales. Les 3 autorités cantonales sont le corps législatif, dans notre cas le Grand Conseil, l'exécutif qui est actuellement le Conseil d'Etat avec ses 100 membres et les autorités judiciaires. Leurs compositions, leurs attributions, les représentations régionales éventuelles et d'autres caractéristiques spécifiques sont traitées dans les commissions 7 à 9. La commission 7 traite des dispositions générales et du Grand Conseil. La 8 du Conseil d'Etat et l'administration et la commission 9 traite des autorités judiciaires.

Les autorités cantonales doivent s'occuper des diverses tâches dans l'exercice de leurs fonctions. La liste est longue et comprend, entre autres, des tâches liées aux sujets suivants : finances, développement économique, infrastructures, mobilité, aménagement du territoire, énergie et environnement, agriculture, sécurité, famille, éducation et santé. Les différentes tâches de l'Etat sont traitées par les commissions 4 à 6. Les détails de la répartition, vous les trouvez dans l'annexe du règlement de la Constitution.

Ici encore une fois le résumé de toute la structure de la Constitution valaisanne. Sur la base de cette structure et l'avance des travaux dans les différentes commissions, on vous propose de traiter les thèmes des commissions en 3 blocs dans l'ordre suivant au printemps prochain. L'idée, c'est vraiment de garantir un déroulement des travaux logique, clair et compréhensible pour tout le monde.

Si vous avez des questions, vous pouvez me demander après. Je vous remercie pour votre attention.

La présidente

Je vais quand même ouvrir la discussion, si quelqu'un a déjà des questions maintenant...

Si ce n'est pas le cas, nous allons passer au point 7 de l'ordre du jour qui est l'information de la commission de participation citoyenne.

7. Information de la Commission de participation citoyenne Information der Bürgerbeteiligungskommission

La Présidente

Je passe la parole à Madame Laurence Vuagniaux pour cette commission.

Laurence Vuagniaux, membre de la Constituante, Verts

Chers membres du public, chères et chers Constituants, le 3 octobre dernier, nous avons accepté à une très grande majorité la première phase de participation proposée par la commission de participation citoyenne. Cette première phase, qui a commencé début novembre et se terminera début janvier, se compose de deux processus menés en parallèle : Les ateliers citoyens et une plateforme numérique participative.

La plateforme en français fonctionne très bien, elle compte déjà plus de 200 personnes inscrites, qui ont posté plus de 620 contributions et effectué plus de 2800 votes. La plateforme en allemand rencontre un succès plus mitigé avec une trentaine de participants pour une septantaine de contributions et un peu plus de 130 votes. Nous encourageons les Constituants Haut-Valaisans à faire encore de la publicité autour d'eux pour faire venir du monde sur cette plateforme.

Les ateliers citoyens ont pour l'instant également bien fonctionné. Ces soirées demandent un certain engagement de la part des participants qui sont amenés à réfléchir activement pendant près de deux heures sur des questions qui semblent simples en apparence, mais qui peuvent s'avérer assez complexes dans leur développement.

Pour les 4 premières ateliers, à Stalden, Brig, Sierre et Sion, nous avons pu compter sur la participation de plus de 120 personnes, ce qui est réjouissant. Malgré quelques appréhensions liées à la nouveauté de ce type de processus dans le Haut-Valais, les deux soirées à Stalden et Brig ont été bien fréquentées avec respectivement 24 et 35 personnes. J'en profite pour remercier mes collègues Haut-Valaisans de la commission de participation citoyenne qui ont fourni un bel effort afin que ces événements soient relayés dans la presse et auprès de la population. Et pour ne pas faire de jaloux, je tiens également à remercier mes collègues francophones pour leur implication, en espérant que les deux dernières soirées, à savoir ce soir à St-Maurice et jeudi à Sembrancher, rencontreront le même succès.

Par rapport à la communication faite autour de cette première phase de participation, il a fallu faire avec peu de moyens, ce qui ne nous a pas permis de publier de grandes pages de publicité dans la presse. Une conférence de presse a été organisée à Sion le 7 novembre avec la présence des principaux médias valaisans. Les médias haut-valaisans ont bien couvert les ateliers, que ce soit le Walliser Bote et le Rhonezeitung ainsi que Kanal9 qui a fait un reportage lors de l'atelier à Stalden. Pour la partie francophone, Emilie Praz a été interviewée par Canal9 et Rhône FM, et la RTS est venue faire un reportage lors de l'atelier à Sion.

Plusieurs mailings ont également été envoyés par le secrétariat de la Constituante, notamment à un très grand nombre d'associations et organisations, aux communes, aux partis politiques, aux syndicats et aux organisations patronales. L'information a également été envoyée à une grande partie des enseignants du secondaire 1 et 2, via le service de l'enseignement, et relayée sur les médias sociaux.

Un tout-ménage a été distribué à Stalden, St-Maurice, Sembrancher et aux communes voisines.

Au nom de la commission de participation à citoyenne, je tiens à remercier Florian Robyr et Anja Hofer pour leur excellente gestion de la communication et les aspects logistiques liés à l'organisation de ces ateliers.

Pour rappel, l'ensemble des idées récoltées lors des ateliers et sur la plateforme sera transmis aux différentes commissions thématiques et au bureau d'ici mi-janvier par les

prestataires. La synthèse des résultats sera également mise en ligne sur le site de la Constituante et accessible à toute la population.

En avant-première, voici déjà quelques propositions rassembleuses qui ressortent des ateliers et de la plateforme. Elles pourront vous intéresser mais également intéresser les membres du public. Au niveau du tourisme, l'idée est de renforcer le développement d'un tourisme durable, diversifié et sur 4 saisons, et puis également de soutenir le tourisme met en valeur notre patrimoine. Quant au développement économique, les participants souhaitent favoriser et soutenir le développement d'une économie locale, favoriser la proximité de la production et de la consommation, bref, s'orienter vers un modèle économique axé sur la qualité. Ils souhaitent également renforcer et soutenir les collaborations supra-régionales, favoriser les entreprises locales dans les appels d'offres de l'Etat, favoriser l'agriculture écologique et mener cette réflexion en tenant compte de l'agriculteur et mettre en place une fiscalité équitable et non égalitaire.

Par rapport à la formation, le souhait des participants est de maintenir une formation à haut niveau de qualité, tout en reconnaissant l'atypique dans le cursus de formation. Ils souhaitent également garantir une formation qui permette l'intégration dans la vie active mais également dans la vie sociale et favoriser la formation continue, la reconversion et la réintégration.

Par rapport à la famille et aux droits fondamentaux, le souhait des participants est d'ouvrir aux différents modèles familiaux afin d'éviter toute discrimination actuelle et future. Ils souhaitent également inscrire les droits de l'enfant dans la Constituante, voire pour certains d'instaurer un tribunal de la famille. Permettre à tout un chacun de vivre convenablement, peu importe sa provenance, son âge, etc. et favoriser la participation citoyenne de tous et toutes.

Quant à la mobilité, la volonté de développer une mobilité centrée sur l'humain, avec des propositions de piétonisation des villes. La volonté également de favoriser le transport multimodal, une très grande volonté de rapprocher la plaine et la montagne grâce à des liaisons efficaces, et également de développer le réseau de pistes cyclables, notamment grâce à une autoroute verte qui traverserait le Valais.

Ça, ce sont les propositions qui ressortent principalement des ateliers citoyens. Par rapport à la plateforme, je vais vous mettre aussi en évidence quelques propositions qui ressortent. La première, c'est d'écrire un préambule rassembleur, incluant toutes les croyances, de renforcer les liens entre le Bas et le Haut-Valais, avec déjà des propositions concrètes, notamment des échanges linguistiques entre les deux régions, des sorties scolaires, des jumelages entre communes des deux régions linguistiques. Par rapport à notre drapeau valaisan, il y a une très forte envie de la part des participants de garder le drapeau actuel, de ne pas en changer. Une volonté également de garantir la protection des données individuelles. Par rapport au droit de vote qui serait abaissé à 16 ans, ou en tout cas discuté en dessous de 18 ans, et les participants sont plutôt contre pour l'instant. Par contre ils souhaitent inclure le développement durable dans les appels d'offres publics. La question de la pollution lumineuse a également été mise en avant sur la plateforme. Certains participants souhaitent garantir la presque gratuité des transports publics. Et le revenu de base inconditionnel est également une des propositions qui pour l'instant est pas mal soutenue.

Quelques dernières propositions : développer de manière intelligente les quartiers et les villages afin de favoriser les liens intergénérationnels et puis rendre l'accès gratuit à la justice pour les personnes en-dessous d'un certain revenu.

Voilà donc déjà quelques propositions qui sont bien sûr non exhaustives. Et puis, je vous encourage à aller sur la plateforme numérique pour prendre connaissance déjà de toutes les idées qui ont été postées, pour aussi vous en imprégner durant vos prochaines séances jusqu'à la mi-janvier. Je vous remercie pour votre attention.

La Présidente

Je remercie Madame Vuagniaux pour son intervention.

Si quelqu'un veut prendre la parole, la discussion est ouverte.

Monsieur Jean-François Lovey

Jean-François Lovey, membre de la Constituante, Appel Citoyen

Jean-François Lovey, Appel Citoyen, Madame la Présidente, chères Constituantes et Constituants, cher public, mon propos de ce matin s'adresse moins aux 129 collègues Constituantes et Constituants qu'aux personnes présentes, élèves, public de la région de Monthey et personnes qui, à travers les médias, nous observent de l'extérieur en attendant beaucoup de nous. Je tiens à dire ici que, pour une année de travail, nous représentons probablement la partie émergée de l'iceberg, c'est-à-dire la moins spectaculaire pour l'instant et la moins frappante. Ce qui a été dit ce matin n'est qu'une petite partie de la vaste réflexion qui est en cours. Si je prends la parole ce matin, c'est pour témoigner, je crois, au nom de tous :

Premièrement, de l'excellence de l'état d'esprit que l'on rencontre dans les 10 commissions et dans les différents groupes de travail. Chacune et chacun s'engage, porté par ses convictions et appelé par sa conscience, à oeuvrer pour un Valais solidaire et un Valais innovant. Le respect est constant, le dialogue est réel, il est fort, il faut que vous le sachiez. Ca se voit peu pour le moment, ce sera beaucoup plus perceptible à partir de ce printemps.

Le deuxième élément à souligner, qui est un trait d'originalité de l'organisation de notre Constituante, c'est la participation de l'extérieur. Les ateliers de participation citoyenne, la plateforme mise en place, cela vient d'être signalé, sont des traits nouveaux du fonctionnement de la démocratie. C'est une manière vivace et intelligente de faire circuler les idées et de mettre de l'hémoglobine dans la créativité.

Il faut que vous sachiez donc que nous nous engageons à poursuivre dans cet état d'esprit-là de la coordination, du travail partagé, et de l'essai créatif pour un Valais qui nous a donné un mandat il y a une année, et que nous nous engageons à respecter avec dignité jusqu'au bout. Merci pour votre attention.

La Présidente

Merci Monsieur Lovey.

Est-ce que quelqu'un d'autre souhaite prendre la parole. Monsieur Perruchoud.

Edmond Perruchoud, membre de la Constituante, UDCVr

Je me permets de venir devant vous afin de montrer le dos à personne pour vous dire Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les membres du Collège présidentiel, les observations suivantes :

Le Président Roduit, excellent lorsqu'il relève le pragmatisme et l'équilibre. Je crois que ce sont des valeurs qu'il s'agit de prôner. Ne pas faire de l'idéalisme payera, mais essayer de garder quand même les pieds sur terre. En prolongement des propos de Madame Laurence Vuagniaux, excellente dans son rapport, j'aimerais dire combien nous devons cultiver la cohésion sociale, la cohésion politique, pas de manoeuvre disruptive, pas de manoeuvre exclusive. La Constituante appartient à tous les partis, peu importe certaines tendances exclusives. Ici, nous devons travailler en commun. J'aimerais, Mesdames et Messieurs, flétrir deux démarches peu constructives pour la République et Canton du Valais.

Lorsque que, suite aux élections au Conseil des Etats, l'on vient parler de vote ethnique, lorsque l'on fait les statistiques des chefs de service, si l'on veut créer des dissensions dans le canton, on ne peut pas faire mieux. Cela n'est tout simplement pas admissible, lorsqu'un vote se fait, peu importe qu'une région soit un peu plus sensible à un candidat ou un autre, il en demeure pas moins que le peuple parle, le peuple a le droit parler et l'on doit accepter sa décision, même si ça ne plaît pas à certains. Et vous aurez constaté qui s'est plaint : ceux qui n'ont pas gagné,

pour ne pas dire ceux qui ont perdu. Lorsque l'on fait les statistiques des chefs de service, c'est un calcul dangereux.

Je crois pouvoir dire, ayant fréquenté tous les chefs de service, soit d'origine du Haut, soit d'origine du Bas, je les trouve tous bons, voire très bons, j'en connais aucun vraiment mauvais ou trop faible.

Cela dit, un objectif assez fondamental, Madame Vuagniaux ne l'a peut-être pas assez souligné, c'est la raison pour laquelle je m'inscris en prolongement de son propos, c'est la cohésion entre le Haut et le Bas. Il n'y a pas une région qui est le Haut, il n'y a pas une région qui est le Bas, il y a un canton du Valais unique, avec une expression linguistique, majoritairement germanophones dans le Haut, majoritairement francophones dans le Bas. Je vous apporte ici une solution concrète pour améliorer cette compréhension entre les deux sensibilités linguistiques du canton.

Je suis rentré au Grand Conseil en l'an de Grâce 2005. La première chose que j'ai constatée : je croyais que le Valais s'arrêtait au niveau de Salquenen. C'est en côtoyant les collègues du Haut que j'ai compris combien c'était enrichissant d'échanger avec les collègues du Haut et ensuite j'ai compris qu'il n'y avait pas seulement Zermatt, Saas Fee, le Lötschental ou Goms, il y avait aussi des quantités de régions merveilleuses dans ce Haut-Valais que je connaissais mal. Et je peux penser que nos amis Haut-Valaisans ont le même sentiment pour les régions du Bas-Valais. Alors ce que j'ai fait en ayant été élu à ce Grand Conseil, je me suis abonné au Walliser Bote. Vous lisez le Walliser Bote, vous apprenez des quantités de choses d'une région qu'on ne connaît pas ou qu'on connaît mal. Et si cela est vrai, pour les Bas-Valaisans, cela est vrai aussi pour les Haut-Valaisans. Il y a le Nouvelliste qui couvre merveilleusement bien l'actualité du canton. Si vous voulez sentir le canton du Valais vous devez lire, et pour les Haut-Valaisans, le Nouvelliste et pour les Bas-Valaisans, le Walliser Bote. Et je peux vous dire ce que vous avez remarqué, suite à mon intervention lors de la présidence, il est une action lancée par les deux quotidiens, si vous êtes abonnés au Walliser Bote, vous pouvez faire l'abonnement au Nouvelliste à moitié prix et la réciproque, si vous êtes abonnés au Nouvelliste, vous pouvez avoir le Walliser Bote à moitié prix. Je ne suis pas un représentant de commerce pour la presse de ce canton, mais c'est extrêmement important que l'on connaisse cette possibilité et, à ce moment-là, je peux penser que la cohésion sera renforcée, même si cela déplaît à Jean Bonnard, peu importe, il m'a pas entendu, il m'a écouté.

Mesdames et Messieurs un cadeau de Noël qui peut-être suggéré, ces abonnements, et à vous tous de bonnes fêtes.

Merci pour votre attention.

La Présidente

Merci Monsieur Perruchoud.

Est-ce que quelqu'un d'autre souhaite prendre la parole ?

Si tel n'est pas le cas, je vous propose de faire 1/4 d'heure de pause pour permettre d'accueillir nos invités et de mettre en place les tables pour la discussion qui va suivre.

Merci.

8. Table ronde avec d'ancien-ne-s Constituant-e-s d'autres cantons

Podiumsdiskussion mit ehemaligen Mitgliedern von Verfassungsräten anderer Kantone

La Présidente

Nous en sommes au point 8 de l'ordre du jour avec la table ronde composée d'anciens Constituants d'autres cantons.

Le bureau a souhaité inviter d'anciens et d'anciennes Constituants et Constituantes d'autres cantons romands afin qu'ils fassent part de leurs expériences d'une assemblée constituante. Il s'agit des personnes suivantes : Madame Antoinette de Weck, du PLR pour la Constituante de Fribourg, Monsieur Jacques Zwahlen, les Verts, pour la Constituante du canton de Vaud, Monsieur Jean-Marc Guinchard, PDC, pour la Constituante de Genève. La discussion sera modérée par Monsieur Florent Barbey, rédacteur en chef de Radio Chablais. Je leur passe la parole.

[Table ronde]

9. Clôture

Abschluss

La Présidente

Je salue Monsieur Stéphane Coppey, président de Monthey, et l'invite à venir vers le podium pour son discours.

[Discours M. Stéphane Coppey, président de Monthey]

La Présidente

Je remercie le président pour son allocution ainsi que la Ville de Monthey pour son accueil et pour l'apéritif qui vous sera servi devant le bâtiment du théâtre. Je vous remercie de ramener les écouteurs où vous les avez pris en arrivant.

J'adresse tous mes remerciements à vous toutes et tous, Mesdames et Messieurs les Constituantes et Constituants. Merci au Collège présidentiel, à Florian Robyr pour son travail et son soutien, à Anja Hofer et à toutes les collaboratrices du secrétariat.

Merci au nombreux public présent, aux classes de l'école de commerce et de culture générale de Monthey. Merci au Théâtre du Crochetan, à la technique, aux médias, aux interprètes et à tous ceux qui ont permis le bon déroulement de cette séance.

Ils méritent vos applaudissements.

Je souhaite plein succès au nouveau Collège présidentiel qui entrera en fonction dès le 1er janvier 2020. Je vous souhaite de bons moments de partage lors de l'apéritif qui va suivre ainsi que de belles fêtes de fin d'année pour vous et vos familles.

La séance est levée à 11h42.